



## Communiqué de presse

### Prise de parole sur la crise sanitaire

Paris, le 9 avril 2020

Michel Vilatte, le Président du Syndicat des Professionnels du Pneu fait le point sur la crise sanitaire dans la distribution de pneumatiques.

« Nous ne pouvons actuellement nous baser que sur des informations très parcellaires pour analyser la situation dans la profession. Il s'agit à la fois de remontées terrain de la part des chefs d'entreprises ou des têtes de réseaux, consolidées par des données provenant d'organismes connexes.

Tous les réseaux maintiennent une activité minimum. Logiquement, les services BtoB ou industriels, c'est à dire orientés vers une clientèle de professionnels sont les plus nombreux à avoir fait le choix de rester ouverts ou disponibles pour les dépannages. L'activité s'est réduite sur la clientèle Poids Lourds. Le 21 mars, les transporteurs routiers via la FNTR faisaient état de 59% des Poids lourds à l'arrêt. En revanche, la baisse est moins forte sur l'activité agricole dont les volumes d'activité se situeraient entre -30% et -10% selon les entreprises et les régions. Les services orientés BtoC sont en forte chute, de l'ordre de -75% à -80%.

Les annonces contradictoires qui ont suivi la parution du décret sur la fermeture des commerces (le 15 mars) et la possibilité pour les entreprises autorisées à ouvrir, de pouvoir recourir aux mesures d'activités partielles ont semé le doute. Nous avons très tôt assuré nos adhérents que l'autorisation de recevoir du public ne constituait pas une obligation d'ouvrir et encore moins de tourner à 100%. Néanmoins quelques entreprises ont fait le choix de fermer pour ensuite réouvrir partiellement. En tout état de cause, les mesures de confinement ont contraint les centres exclusivement BtoC à réduire drastiquement leurs horaires de travail.

Aujourd'hui, certains chefs d'entreprises nous assurent que même ouverts à 20% du temps habituel, les clients se font rares. Personne n'ayant la moindre idée de ce que représente la part d'activité « indispensable à la vie de la nation », il est évident que les entreprises ont dû s'adapter au jugé. Ajoutons que jusqu'à présent, personne ne s'est plaint d'être pénalisé par la fermeture de centres de réparation pneumatique ou automobile, ce qui nous amène à croire que l'offre est suffisante.

Comme nous le pressentions, les chefs d'entreprises et leurs équipes se débattent aujourd'hui dans les arcanes d'un système contraignant et mal adapté à une situation d'urgence. Les mesures prises par le gouvernement constituent une bouée de sauvetage nécessaire à la survie de bon nombre d'entreprises. Mais les recours s'apparentent à une course d'obstacle générant stress et découragements pour bon nombre de dirigeants. L'articulation entre le dispositif d'arrêts maladies et celui de l'activité partielle est, à ce titre, un modèle du genre.

SPP - SYNDICAT DES PROFESSIONNELS DU PNEU

Syndicat professionnel régi par les lois des 21 mars 1884 et 12 mars 1920, conformément au livre II du Code du travail

SIRET : 784 408 734 00035  
Code APE 9411Z  
Activités des organisations patronales et consulaires

89, rue du Faubourg Saint Antoine 75011 Paris  
Tél : 01 43 45 96 96  
[www.syndicatdupneu.org](http://www.syndicatdupneu.org)

Nous diffusons les informations en temps réel et nous nous efforçons de rendre intelligible celles qui nous sont communiquées par les administrations. Nous organisons des webinars permettant aux services RH et de paie de s'adapter au mieux et de faire face aux situations kafkaïennes générées par un flux continu d'annonces et de création de textes réglementaires souvent imprécis et parfois contradictoires.

Dans ces circonstances, nous ne pouvons que rester focalisés sur nos priorités qui concernent l'activité au quotidien de nos entreprises pour préserver à la fois la sécurité sanitaire de notre personnel, de nos clients tout en assurant les prestations essentielles à la vie sociale et économique pour le pays.

Nous avons compris que le pouvoir avait pleinement conscience des conséquences énormes de ce séisme sanitaire sur l'économie des entreprises, des citoyens et du pays même mais qu'il était encore impossible d'en délimiter l'ampleur, donc prématuré de projeter les moyens et actions sans doute colossaux à mettre en oeuvre.

Evoquer aujourd'hui, comme on peut le lire dans les médias, en particulier professionnels, des plans d'aides, des subventions, des primes de déstockage, de relance des ventes .... actions qui concernent souvent plus une profession qu'une filière dans son ensemble, me paraissent complètement déconnectées, pour ne pas dire indécentes par rapport aux attentes des milliers de français touchés par ce virus que nous ne savons pas soigner, avec des hôpitaux au bord de la rupture, des soignants épuisés et des familles en difficultés sinon en deuil, le tout dans un pays confiné et sans échéances claires quant à la date et aux modalités d'un retour à la normale, si toutefois c'est une notion qui reste pertinente !

De même, ce virus et les dégâts humains, matériels et économiques qu'il entraîne ne justifie aucunement de revenir sur des mesures adoptées, appliquées au bénéfice de l'environnement (collecte et traitement des déchets part exemple) et de la santé publique (normes d'émissions) voir au libre accès à la réparation des véhicules (codes). Le malheur qui frappe le pays et sa population ne doit pas servir de tremplin pour ressortir les revendications habituelles et catégorielles. Chaque chose en son temps, les priorité humaines et sanitaires sont ailleurs.

Reconnaissons que les pouvoirs publics font face à une situation de dimension exceptionnelle et de complexité encore jamais affrontée. Laissons les travailler, apportons notre contribution, dans les domaines de nos métiers et de la filière. Le temps n'est pas aux revendications et de plans pour le futur alors que nous savons à peine appréhender le présent.

Prenons l'exemple de la filière de l'ensemble des soignants. Ils revendiquent depuis des mois dans leurs différents métiers, c'est bien connu. Mais que fait cette filière aujourd'hui ? Elle ne revendique rien, sinon de quoi soigner. Elle ne pleure même pas sur son sort. ELLE SOIGNE CEUX QUI SOUFFRENT. »

**Michel Vilatte - Président du Syndicat des Professionnels du Pneu**

---

## **A propos du Syndicat des Professionnels du pneu**

Le Syndicat des professionnels du pneu est l'organisation représentative des entreprises assurant la distribution et la commercialisation de pneumatiques en France.

L'organisation existe depuis 1929. Elle regroupe actuellement plus de 1 000 entreprises de pneumaticiens indépendants ou affiliés à 8 grands réseaux ou enseignes nationales ainsi que les principaux manufacturiers de pneumatiques, les grossistes et importateurs et des entreprises de ventes en ligne spécialisées.

Le syndicat est une plateforme d'échanges et de concertation pour l'ensemble des acteurs de la filière pneumatique en France.

Il est membre fondateur de l'ASAV (Alliance des services de l'automobile) devenue APAM (Alliance des Professionnels de l'Automobile et de la Mobilité) en 2018.